



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Annexe à l'arrêté n° CAB-BRS-2020-609

Liste des rues soumises à l'obligation du port du masque

## **Arrondissement d'Arras**

Commune d'Arras :

- Place des Héros
- Rue des Balances
- Rue de la Housse
- Rue de la Taillerie
- Rue Ronville
- Rue Wasquez Glasson

## **Arrondissement de Béthune**

Commune de Béthune :

- Grand Place

## **Arrondissement de Boulogne-sur-Mer**

Commune d'Ambleteuse :

- Boulevard de la Liberté

Commune d'Audinghen :

- Belvédère et site du cap Gris-Nez

## Commune de Neufchâtel-Hardelot :

- Avenue de la Concorde
- Avenue d'Eole
- Avenue François 1<sup>er</sup> dans sa portion comprise entre l'avenue des Courtilles et la rue des Anglais
- Place de Bournonville
- Place de la Concorde
- Boulevard de la Mer

## Commune de Wimereux :

- Rue Carnot

## Arrondissement de Calais

### Commune de Calais :

- Digue Gaston Berthe
- Place d'Armes
- Rue de la Mer
- Rue Royale

### Commune de Sangatte :

- Digue Gaston Berthe
- Digue de Sangatte

## Arrondissement de Lens

### Commune d'Hénin-Beaumont :

- Place Carnot
- Place Jean Jaurès
- Place de la République
- Place Wagon

### Commune de Lens :

- Boulevard Basly
- Rue de la gare
- Place du Général de Gaulle
- Place Jean Jaurès
- Rue de Lanoy
- Rue du Maréchal Leclerc
- Rue de la Paix
- Rue de Paris

Commune de Liévin :

- Place Gambetta
- Rue François Courtin
- Rue Jean-Baptiste Defernez
- Rue Victor Hugo (jusqu'à la place Gambetta)

## **Arrondissement de Montreuil-sur-Mer**

Commune de Berck :

- Esplanade Maritime
- Esplanade Parmentier
- Promenade du Professeur Jean Debeyre (dans sa partie comprise entre l'avenue Saint-Exupéry et le chemin aux Raisins)
  - Place de l'Entonnoir (secteur compris entre l'Esplanade Maritime, l'avenue Marianne Toute Seule et l'avenue Francis Tattegrain)
- Rue Carnot
- Rue du Grand Hôtel (partie sise dans le prolongement de l'esplanade Parmentier et située en façade maritime/dunaire)

Commune de Cucq-Stella-Plage :

- Boulevard de la Mer

Commune d'Etaples :

- Espace délimité par le boulevard de l'Impératrice (dans sa partie comprise entre le rond-point du Pont Rose et le centre nautique) jusqu'au Quai Napoléon 1<sup>er</sup>

Commune de Merlimont :

- Avenue de la Plage
- Boulevard de la Manche

Commune du Touquet-Paris-Plage :

- Espace délimité par le boulevard Jules POUGET (dans sa partie comprise entre l'avenue de Verdun et la rue Joseph Duboc) jusqu'au front de mer
  - Avenue Saint Jean
  - Rue de Londres (partie sise entre la rue Saint Louis et la rue de Bruxelles)
  - Rue de Metz (partie sise entre la rue Jean Monnet et rue de Bruxelles)
  - Rue de Paris (partie sise entre la rue Saint Louis et la rue de Bruxelles)
  - Rue Saint Jean
  - Route en Corniche

## **Arrondissement de Saint-Omer**

Commune de Saint-Omer :

- Rue des Clouteries
- Rue de Dunkerque
- Rue du Huitième de Ligne
- Rue Louis Martel
- Rue du Minck
- Place Perpignan
- Place du Maréchal Foch
- Place Victor Hugo
- Place Pierre Bonhomme
- Parvis de la gare

Commune de Longuenesse :

- Chemin du Fonds Cailloux

Commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem

- Place Cotillon-Belin.